



EB-2014-0251

AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE ÉCRITE
de Superior Plus LP
en vue d'obtenir un permis de commercialisation de gaz

Le requérant

Superior Plus LP a déposé une requête en date du 25 juillet 2014 auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») en vertu de l'article 50 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* (la « Loi ») en vue d'obtenir un permis de commercialisation de gaz. La délivrance de ce permis permettrait au requérant de commercialiser du gaz naturel en Ontario.

La décision concernant la requête sera rendue par un employé de la CEO à qui ces pouvoirs ont été délégués conformément à l'article 6 de la Loi. La CEO n'a pas l'intention de prévoir une allocation des dépens en statuant sur cette requête.

Comment consulter un exemplaire de la requête

Pour consulter un exemplaire de la requête, rendez-vous sur la page des consommateurs du site Web de la CEO et entrez le numéro de dossier EB-2014-0251 dans la zone « Trouver une requête ». Une copie de la requête peut également être consultée aux bureaux de la CEO, ainsi qu'aux bureaux de Superior Plus LP, aux adresses indiquées ci-dessous.

Comment participer

Les personnes intéressées peuvent participer à la présentation des requêtes à la Commission en procédant comme décrit dans le présent avis.

Audiences orales et audiences écrites

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences écrites et les audiences orales. La CEO souhaite traiter ces requêtes par voie d'audience

écrite. Si vous estimez qu'avoir recours à une audience orale serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments. Vos observations doivent parvenir à la CEO, avec copie à Superior Plus LP, avant le **15 septembre 2014**.

Interrogatoires

Si vous souhaitez obtenir du requérant des renseignements (autre les documents déposés devant la Commission, c'est-à-dire les documents à l'appui présentés à l'avance) pertinents à la présente instance, vous devez en faire la demande par le biais d'interrogatoires écrits déposés auprès de la CEO et remis au requérant au plus tard le **26 septembre 2014**. Assurez-vous que chaque interrogatoire déposé inclut bien une référence à la page ou à l'article pertinent(e) des documents à l'appui présentés à l'avance.

Le requérant doit fournir à la Commission des réponses complètes aux interrogatoires et les faire parvenir à toutes les parties intéressées au plus tard le **10 octobre 2014**.

Observations écrites

Vous pouvez exprimer votre opinion concernant la requête en déposant vos observations écrites auprès de la CEO. Vos observations doivent parvenir à la CEO, avec copie à Superior Plus LP, avant le **28 octobre 2014**.

Si Superior Plus LP souhaite répondre à l'une des observations, il doit déposer sa réponse par écrit auprès de la CEO et en faire parvenir une copie à toutes les parties qui ont présenté des observations écrites, et ce, au plus tard le **7 novembre 2014**.

Toutes les observations écrites envoyées à la CEO seront versées au dossier public. Cela signifie qu'elles seront disponibles pour consultation dans les bureaux de la CEO ainsi que sur son site Web. Si les observations écrites sont présentées par un simple citoyen, la CEO supprimera toutes les coordonnées personnelles (c.-à-d. autres que commerciales) des observations écrites (soit l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique de cette personne) avant de verser l'observation écrite au dossier public. Toutefois, le nom de la personne et le contenu des observations écrites seront versés au dossier public.

Comme mentionné précédemment dans le présent avis, vous devez fournir un exemplaire complet de vos observations écrites (comprenant votre nom, vos coordonnées ainsi que le contenu de vos observations) au requérant.

Comment déposer des documents auprès de la Commission

Toutes les observations écrites transmises à la CEO doivent citer le numéro EB-2014-0251 et indiquer clairement le nom et l'adresse de l'expéditeur, son numéro de téléphone ainsi que son adresse électronique. Vous devez faire parvenir deux exemplaires papier de vos observations écrites et, dans la mesure du possible, un exemplaire électronique au format Word et au format PDF (permettant la recherche), à la CEO, ainsi qu'un exemplaire au requérant. Toutes les observations écrites transmises à la CEO doivent être adressées à la secrétaire de la Commission, à l'adresse ci-dessous, et doivent lui parvenir au plus tard à 16 h 45 le jour convenu.

Vous voulez plus de renseignements?

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la manière de participer, veuillez cliquer sur l'option Participez du menu « CEO et vous » qui se trouve sur la page des consommateurs du site Web de la CEO, à l'adresse www.ontarioenergyboard.ca. Si vous ne disposez pas d'une connexion Internet et que vous souhaitez savoir comment participer à l'audience ou obtenir de plus amples renseignements sur l'instance, communiquez avec la Commission par téléphone en composant (sans frais) le 1-877-632-2727.

IMPORTANT

SI VOUS NE PRÉSENTEZ AUCUNE OBJECTION À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À CETTE AUDIENCE EN DÉPOSANT VOS DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS OU VOS OBSERVATIONS ÉCRITES CONFORMÉMENT AU PRÉSENT AVIS, LA CEO PROCÉDERA SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ PLUS D'AVIS DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE AFFAIRE.

Adresses

Commission de l'énergie de l'Ontario :

Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319
27^e étage
2300, rue Yonge
Toronto (Ontario) M4P 1E4
À l'attention de : Secrétaire de la Commission
Dépôts :
www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice/
Courriel : boardsec@ontarioenergyboard.ca
Tél. : 1-888-632-6273 (sans frais)
Télec. : 416-440-7656

Demandeur :

Superior Plus LP
6750, avenue Century
Suite 400
Mississauga (Ontario) L5N 2V8
À l'attention de :
M Ken Bowen
Courriel : kbowen@superiorenergy.ca
Tél. : +1 (905) 285-2463
Télec. : +1 (905) 542-8232

Conseil au requérant :

Gowling Lafleur Henderson LLP
1 First Canadian Place
100, rue King Ouest
Bureau 1600
Toronto (Ontario) M5X 1G5
À l'attention de : Ian
Mondrow
Courriel :
ian.mondrow@gowlings.com
Tél. : +1 416 369-4670

FAIT à Toronto, le 28 août 2014

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission